

BROCANTE du 29 août 2021



Organisée par Association Familiale et Tennis de Table

Vous souhaitez tenir un stand à la brocante 2021 d'Hériménil?

Cette année, la brocante se tiendra avenue du Stade et rue des Hortensias.

Les inscriptions se feront auprès de :

Monsieur Philippe CARBILLET 15 rue des Hortensias 54300 Hériménil

Tél.: 06.14.32.98.74

En complétant et signant le bulletin d'inscription en annexe, accompagné <u>impérativement</u> d'une copie de votre pièce d'identité et de votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Familles Rurales. Le tout est <u>à déposer avant le 21 août 2021.</u>

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules sur les emplacements réservés à la brocante est autorisé <u>uniquement à côté du</u> **stand.** Prévoir votre métrage en conséquence.

Les règles sanitaires liées au Covid19 en vigueur ce jour devront être respectées.

En fin de brocante, les exposants devront <u>impérativement</u> récupérer leurs déchets.

Les tarifs sont les suivants :

✓ Habitants Hériménil: 5 € les 5 premiers mètres

2 € le mètre supplémentaire

✓ Extérieurs : 10 € les 5 premiers mètres

2 € le mètre supplémentaire

Brocante d'Hériménil du 29 août 2021

Organisée par Familles Rurales en partenariat avec le Tennis de Table

Nom	Prénom
Adresse	
Nombre de mètres à réserver :	
Montant dû	_ Paiement en espèces ou chèque ⁽¹⁾
Nature des objets vendus (la vente des bois aux associations) :	ssons et restauration sur place est réservée
dessus, atteste sur l'honneur : ✓ N'avoir participé dans l'année à aucune ✓ Avoir participé à une seule autre	nnel à la vente au déballage désignée ci- e autre vente de même nature ⁽¹⁾ vente de même nature dans l'année,
à Je déclare également sur l'honneur que le des objets personnels et usagés.	s marchandises proposées à la vente sont
Je m'engage à respecter les règles sanitaire	es en vigueur au 29/08/2021.
A	Le
	Signature
(1) Rayer la mention inutile	

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité ainsi que votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Familles Rurales.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.